

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer

Rennes, le **31 DEC. 2019**

La Préfète

à

Destinataires in fine

Objet : Trame Verte et Bleue (TVB)

P. J. : Guide de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme (version  
« l'essentiel » et guide complet)

La France est un pays riche de sa biodiversité, dont l'état et l'évolution sont au cœur des préoccupations environnementales de la société, au même titre que le changement climatique. La Bretagne est, à ce titre, une région de grand intérêt écologique avec la présence d'un nombre important de milieux et d'espèces, dû à sa façade maritime, sa localisation en limite d'aire septentrionale et ses paysages relictuels.

La biodiversité, comme l'air et l'eau, est essentielle à la vie et constitue un puissant levier économique (agro-alimentaire, tourisme, innovation, énergie,...). Cependant, la perte de la biodiversité est une réalité. C'est pourquoi il est urgent d'agir et le Plan biodiversité, lancé le 4 juillet 2018 à la suite de la loi biodiversité de 2016, marque le coup d'envoi d'une mobilisation importante à tous les niveaux pour combattre l'érosion de la biodiversité.

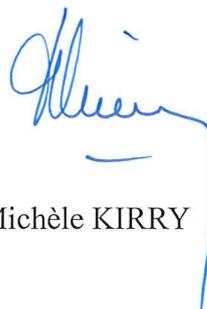
La France dispose d'une palette d'outils de protection juridique des espaces naturels : parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réseau Natura 2000, parcs naturels régionaux... Cette politique de préservation, focalisée sur la présence d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés, est indispensable. Cependant, elle a abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés. La Bretagne ne fait pas exception puisqu'elle compte le taux de fragmentation des milieux naturels le plus élevé de France (hors Île-de-France), qui met à mal la capacité des espèces à circuler pour réaliser leur cycle de vie.

La Trame Verte et Bleue (TVB) complète donc cette politique en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire. Elle vise à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement. Sa mise en œuvre repose sur plusieurs niveaux emboîtés :

- des orientations nationales, par lesquelles l'Etat précise le cadre méthodologique retenu, qui ont été révisées fin 2019 ;
- des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), prochainement intégrés dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), respectant les orientations nationales ;
- des documents de planification et des projets d'aménagement ou d'urbanisme, portés par les collectivités locales ou leurs groupements (SCoT, PLU, cartes communales,...), prenant en compte le SRCE.

Le SRCE de Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015. Suite à son élaboration, l'amélioration du niveau d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme a été identifiée comme axe de travail prioritaire. À cette fin, vous trouverez joint à cette lettre, **un guide présentant le dispositif et la méthodologie de déclinaison locale dans les documents d'urbanisme**. Ce guide liste notamment les attendus et recommandations des services de l'État pour mettre en œuvre cette politique qui, compte-tenu du contexte, constitue un engagement fort du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

Sachant compter sur votre implication, la DDTM d'Ille-et-Vilaine reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans la démarche.



Michèle KIRRY

## Liste des destinataires

- Président du Conseil Régional de Bretagne
- Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Présidents des SCoT
- Présidents des EPCI
- Présidents des CLE des SAGE
- Association des Maires de France (AMF)
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
- Chambre d'agriculture
- Chambre de métier et de l'artisanat
- Chambre de commerce et d'industrie
- Bureaux d'études urbanisme